

PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 6 février 2023 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

Mme Samantha Talbot
M. Gaétan Lapointe

Absent à cette séance : M. Martin Bussières

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy. Mme Stéphanie Blais, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

2023-02-29 Ouverture de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 30.

ADOPTÉE

2023-02-30 Adoption de l'ordre du jour du 6 février 2023

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour du 6 février 2023

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 16 janvier 2023

Résolution: Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2023

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Inscription au congrès annuel de l'ADMQ

Mandat : Centre d'archives Région de Thetford

Sécurité publique et civile

(Aucun sujet)

Transport routier et voirie locale

Résolution : Déclaration de compétence de la MRC en matière de transport

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Vérification 2022

Embauche d'un responsable des travaux publics

Rechargement de gravier 2023

Contrat : travaux d'empierrement et reprofilage de fossés 3^e Rang

Contrat : Travaux de transitions dans le Rang B-et-C

Résolution : Correction ventre-de-bœuf Rang A

Hygiène du milieu

Résolution pour l'entente intermunicipale sur l'utilisation d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Statistiques des permis d'urbanisme émis en 2022

Loisirs, culture et édifice communautaire

Autorisation de paiement à la Ville de Disraeli pour le sentier du Vieux-Barrage

Demande pour l'entretien du sentier du Vieux-Barrage

Contributions

Résolution : Don à la Société de recherche sur le cancer

Résolution : Paiement des comptes au 6 février 2023

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Questions des élus et employés

Questions des contribuables

Résolution: Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-02-31 Dispense de lecture du procès-verbal du 16 janvier 2023

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

ADOPTÉE

2023-02-32 Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2023

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2023-02-33 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Considérant que par la résolution 2022-10-263, adoptée le 3 octobre 2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant qu'ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds, les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds, un montant de 1 250 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, un montant de 1 250 \$ pour l'exercice financier 2023.

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2023-02-34 Inscription au congrès annuel de l'ADMQ

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à s'inscrire au congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 14,15 et 16 juin 2023 à Québec.

Le coût de l'inscription est fixé à 566 \$ plus taxes et prévu au budget. Au surplus, les frais d'hébergement et de transport seront remboursés à la directrice générale.

ADOPTÉE

2023-02-35 Mandat : Centre d'archives Région de Thetford

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer que le mandat de la gestion des archives est confié au Centre d'archives de la Région de Thetford pour l'année 2023.

Un montant de 2 000 \$ est alloué pour ce travail d'archivage, lequel est déjà prévu au budget 2023.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun sujet

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2023-02-36 Résolution : Déclaration de compétence de la MRC en matière de transport

Attendu qu'en début d'année 2022, la Ville de Thetford a signifié son souhait d'offrir un service de transport adapté exclusivement à sa population;

Attendu qu'en avril 2022, l'ensemble des 18 autres municipalités ont pris une résolution nommant la MRC porte-parole régionale et représentante des 18 municipalités locales dans les pourparlers avec la Ville de Thetford dans le dossier de transport adapté;

Attendu que le conseil de la Ville de Thetford a confirmé son intention de poursuivre son projet exclusif en transport à sa séance du 27 juin 2022;

Attendu que la MRC a mandaté la firme Vecteur 5 pour étudier et présenter un projet de transport adapté pour les 18 municipalités restantes;

Attendu qu'il y a lieu de se prévaloir des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal* pour déclarer la compétence de la MRC des Appalaches relativement au domaine du transport collectif des personnes excluant la Ville de Thetford;

Attendu que la MRC, par sa résolution numéro 2023-01-9518 adoptée le 11 janvier 2023, a annoncé son intention de déclarer sa compétence à l'égard des 18 municipalités de son territoire pour la gestion du transport collectif;

Attendu que ladite résolution d'intention a été transmise par envoi recommandé aux 18 municipalités de la MRC le 17 janvier 2023;

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède déclare qu'aucun employé ou fonctionnaire ne perd compétence par la déclaration de compétence en matière de transport de la MRC des Appalaches.

Que la Municipalité de Sainte-Praxède déclare qu'aucun équipement ou matériel n'est impacté par la déclaration de compétence en matière de transport de la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE

2023-02-37 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local Vérification 2022**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 86 788 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution confirme que le total des dépenses admissibles s'élève à 96 530,82 \$ et ont été réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède informe le ministère des Transports que l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, sont conformes aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

La conseillère Samantha Talbot se retire en vue de la prochaine résolution.

2023-02-38 **Embauche responsable des travaux publics**

Attendu l'offre d'emploi publié, afin de combler le poste de responsable des travaux publics;

Attendu qu'à la suite de la publication de cette offre d'emploi, un candidat a déposé son curriculum vitae avant la date de tombée. Il s'agit de M. Daniel Talbot;

Attendu que M. Daniel Talbot demande un salaire horaire de 27 \$ de l'heure ainsi qu'une période de deux à quatre semaines, en hiver, pour prendre des vacances;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu majoritairement (le conseiller Gaétan Lapointe indique sa dissidence et la conseillère Samantha Talbot se retire des délibérations et ne vote pas) d'embaucher M. Daniel Talbot à titre de responsable des travaux publics.

La directrice générale procèdera à la rédaction de l'entente à intervenir à M. Talbot et la municipalité.

M. Daniel Talbot travaillera au tarif horaire de 27 \$ et le conseil consent à une période de deux à quatre semaines durant la saison hivernale.

La directrice générale informe les élus que le code d'éthique des employés sera remis à M. Talbot lors de son premier jour d'entrée en fonction.

ADOPTÉE

La conseillère Samantha Talbot reprend son siège.

Rechargement de gravier 2023

Ce point a été reporté, considérant que la liste de prix sera disponible en mars.

2023-02-39 Empierrement et reprofilage de fossés du 3^e Rang (Canton de Stratford)

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Excavations Gagnon & Frères afin de procéder à des travaux d'empierrement et de reprofilage de fossés sur le 3^e Rang (Canton de Stratford);

Ces travaux devront débutés au début du printemps 2023.

Les endroits où l'empierrement et reprofilage sont requis seront identifiés par le responsable des travaux publics. Un budget de 25 000 \$ est autorisé pour ces travaux.

ADOPTÉE

2023-02-40 Résolution : Contrat à Excavation Grégoire Garneau : transitions dans le Rang B-et-C

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Excavation Grégoire Garneau pour procéder à des travaux de corrections verticales locales, afin d'abaisser les bosses dans le Rang B-et-C, lesquelles (2) sont localisées à environ 500 mètres de la Route 263.

Afin de débiter ce contrat, l'entrepreneur devra déposer un plan de signalisation afin d'assurer la sécurité des usagers de la route. À défaut d'un plan précis, les travaux ne pourront pas débiter.

Un budget de 75 000 \$ est autorisé pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

2023-02-41 Correction ventre-de-bœuf : Rang A

Attendu qu'une correction d'un ventre-de-bœuf est nécessaire sur le Rang A;

Attendu que les correctifs à apporter pour améliorer la situation nécessite l'avis d'un ingénieur civil;

Attendu qu'une visite d'un ingénieur devra être prévu tôt au printemps afin de faire des recommandations aux élus municipaux;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de mandater l'ingénieur Daniel Lapointe afin qu'il recommande au conseil quels seraient les travaux nécessaires pour éliminer un ventre-de-bœuf sur le Rang A.

Une fois que le détail des travaux à effectuer sera connu, il est convenu d'embaucher l'entrepreneur Excavation Grégoire Garneau pour procéder aux interventions requises. Un budget de 10 000 \$ est alloué.

Si toutefois, on estime que le coût de travaux suggérés par M. Daniel Lapointe peut excéder le budget alloué aux présentes, la question devra être soumise à nouveau au conseil afin d'autoriser la réalisation des travaux.

ADOPTÉE.

HYGIÈNE DU MILIEU

2023-02-42 Résolution pour l'entente intermunicipale sur l'utilisation d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches

Attendu qu'une mesure du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC des Appalaches consiste à maximiser l'accessibilité aux écocentres en uniformisant le service dans quatre secteurs de la MRC;

Attendu que le projet de création d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches a été soumis le 3 mai 2022 à RECYC-QUÉBEC par la MRC des Appalaches *au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois* offert par RECYC-QUÉBEC;

Attendu que le projet est accepté au programme d'aide financière;

Attendu que l'utilisation du réseau d'écocentre doit être encadrée;

Attendu que le projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs municipalités;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que le maire et la directrice générale la Municipalité de Sainte-Praxède soient autorisés à signer tout document lié à cette entente intermunicipale.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Information : Statistiques des permis d'urbanisme émis en 2022

La directrice générale divulgue quelques statistiques sur le nombre de permis d'urbanisme émis en 2022. 137 permis et certificats ont été délivrés pour des travaux de construction ou de rénovation. Le coût total de ces travaux est estimé à 5 302 410 \$.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2023-02-43 Autorisation de paiement : Contribution aux dépenses du sentier du Vieux Barrage 2022

Attendu que le sentier du Vieux Barrage est sur le territoire de la Ville de Disraeli, de la Paroisse de Disraeli ainsi que la Municipalité de Sainte-Praxède ;

Attendu que les dépenses d'entretien de l'ensemble du sentier sont réparties, à part égale, entre les trois municipalités ;

Attendu qu'il est convenu que la Ville de Disraeli, soit mandataire administrative du sentier multifonctionnel ;

Attendu la réception d'une facture s'élevant à 2 767,49 \$ pour couvrir les frais de la contribution de l'année 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture émise par la Ville de Disraeli pour la contribution des dépenses 2022 du sentier du Vieux-Barrage qui s'élève à 2 767,49 \$. Ce montant est prévu au budget.

ADOPTÉE

2023-02-44 Demande pour l'entretien du sentier du Vieux-Barrage

Attendu l'accumulation de neige importante dans le sentier du Vieux-Barrage ;

Attendu que le responsable de l'entretien, soit l'employé de la Paroisse de Disraeli, suggère l'ajout d'une grappe pour le déneigement, conçue pour être fixée sur le VTT et qui est utilisé pour ce sentier au coût de 1 800 \$ taxes incluses, dont la répartition de la somme à part égale s'élève à 600 \$ taxes incluses ;

Attendu que la demande de la Paroisse de Disraeli a été communiquée aux membres du conseil pour connaître leur intention;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que les élus sont en désaccord avec l'achat d'une grappe pour le déneigement et l'entretien du sentier du Vieux-Barrage.

ADOPTÉE

CONTRIBUTIONS

2023-02-45 Don à la Société de recherche sur le cancer

Il est proposé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement d'octroyer un don de 100 \$ à la Société de la recherche sur le cancer.

ADOPTÉE

2023-02-46 Paiement des comptes du 6 février 2023

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 17 janvier et le 6 février 2023, laquelle s'élève à 53 946,17 \$.

ADOPTÉE

Stéphanie Blais, directrice générale et greffière-trésorière.
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

Questions des élus et employés

Mme Véronique Jacques mentionne l'importance de publier un plan d'aide aux citoyens en cas de pannes d'électricité afin que ceux-ci sachent que la Municipalité est là pour les aider.

Le maire Jean-François Roy souligne que le plan de sécurité civile devra être mise à jour.

Questions des personnes présentes

2023-02-47 Demande d'aide financière de la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël

Attendu que le comité de gestion de la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël dépose une demande d'aide financière pour l'année 2023 incluant les dépenses déjà assumées par le conseil municipal;

Attendu que la principale source de financement de la bibliothèque est basée sur les recettes des bingos mensuels et que ceux-ci n'ont pas eu lieu durant les deux dernières années pandémiques;

Attendu qu'avant de prendre une décision finale sur le versement d'une aide financière, il est convenu que le maire et la directrice générale rencontre les membres du comité de gestion afin d'obtenir certains détails sur la demande déposée;

Attendu qu'avant la tenue de cette rencontre, le conseil est d'accord pour octroyer un budget dès maintenant, uniquement pour l'achat de livres ou de jeux de société;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accorder un budget de 1 000 \$ pour l'achat de jeux et de livres pour la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël, payable sur présentations de factures.

Quant à la somme d'aide supplémentaire demandée, un rapport sera communiqué aux élus suite à la rencontre du maire et de la directrice générale avec les membres du comité de gestion afin que le conseil puisse prendre position quant à la demande d'aide supplémentaire demandée.

ADOPTÉE

2023-02-48 Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 48.

ADOPTÉE

M. Jean-François Roy
Maire
Président d'assemblée

Mme Stéphanie Blais
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.